

**Arrêté portant modification de l'arrêté de nomination et de rémunération des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu l'article 16 de la loi de santé, du 6 février 1995 ;

vu le règlement des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s, du 5 octobre 2016 ;

vu l'arrêté du Conseil d'État de nomination et de rémunération des membres des commissions stratégique et opérationnelle pour les proches aidant-e-s, du 27 mars 2017 ;

vu le courriel adressé au service de la santé publique par Pro Infirmis Neuchâtel, le 19 mai 2017, annonçant que Madame Corinne Humair, représentante pour la commission opérationnelle pour les proches aidant-e-s, sera remplacée par Madame Vanessa Fimmano, Madame Corinne Humair ne travaillant plus pour cette association ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

*arrête :*

**Article premier** Est nommé membre de la commission opérationnelle pour les proches aidant-e-s pour la présente législature et jusqu'au 31 décembre 2021, en remplacement de Madame Corinne Humair :

- Madame Vanessa Fimmano, Pro Infirmis Neuchâtel.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

**Art. 3** Pour le surplus, l'arrêté susmentionné, du 27 mars 2017, reste valable.

Neuchâtel, le 3 juillet 2017

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND